

Les documents nécessaires pour votre AG

Catégorie	Que faut-il joindre?
AG adultes 25-64/65 ans AG senior dès 64/65 ans AG jeune 16-25 ans AG jeune pour étudiants 25-30 ans ⁵ AG enfant 6-16 ans	<ul style="list-style-type: none"> • photo passeport récente de qualité¹ • copie du passeport ou de la carte d'identité² • copie du permis de séjour B³ ou C⁴ du destinataire de la facture
AG pour les voyageurs souffrant d'un handicap	<ul style="list-style-type: none"> • photo passeport récente de qualité¹ • copie du passeport ou de la carte d'identité² • copie du permis de séjour B³ ou C⁴ du destinataire de la facture • copie de la carte de bénéficiaire de l'assurance invalidité ou légitimation pour le retrait d'un handicap (formulaire AI 318.629)
AG Plus Duo partenaire	<ul style="list-style-type: none"> • photo passeport récente de qualité¹ • copie du passeport ou de la carte d'identité² de toutes les personnes • copie de l'AG de base • copie du permis de séjour B³ ou C⁴ du destinataire de la facture <p>personnes mariées/en partenariat enregistré:</p> <ul style="list-style-type: none"> • copie du certificat de famille/certificat de partenariat <p>couples non mariés:</p> <ul style="list-style-type: none"> • attestation écrite de la commune/du contrôle des habitants (certificat de résidence, attestation de domicile, etc.) pour toutes les personnes⁶
AG Plus Familia <ul style="list-style-type: none"> • enfant 6-16 ans • jeune 16-25 ans • partenaire 	<ul style="list-style-type: none"> • photo passeport récente de qualité¹ • copie du passeport ou de la carte d'identité² de toutes les personnes • copie de l'AG de base • copie du permis de séjour B³ ou C⁴ du destinataire de la facture <p>L'enfant n'habite pas chez le parent ayant l'AG de base (domiciles séparés des parents/les parents sont divorcés):</p> <ul style="list-style-type: none"> • copie du livret de famille de la/des personnes avec l'enfant/les enfants • formulaire d'attestation de domicile pour les jeunes de plus de 16 ans, y compris du parent n'ayant pas l'AG de base <p>parents mariés/en partenariat enregistré ou parent seul:</p> <ul style="list-style-type: none"> • copie du livret de famille/du certificat de partenariat de la personne avec enfant/enfants ou de l'acte de naissance de l'enfant • attestation écrite de la commune/du contrôle des habitants (certificat de résidence, attestation de domicile, etc.) pour tous les enfants de plus de 16 ans⁶ <p>parents ou parent vivant en concubinat:</p> <ul style="list-style-type: none"> • copie du livret de famille/du certificat de partenariat de la personne avec enfant/enfants ou de l'acte de naissance de l'enfant • attestation écrite de la commune/du contrôle des habitants (certificat de résidence, attestation de domicile, etc.) pour les deux personnes vivant en concubinat et pour les enfants de plus de 16 ans⁶

¹ Les photos scannées ou photos sur papier imprimées soi-même ne peuvent être utilisées. Inscrivez au dos de la photo vos nom et prénom en majuscules. Votre photo sera sauvegardée sous forme électronique pour une durée de dix ans (jusqu'à 25 ans révolus, pendant cinq ans). N'utilisez ni trombone ni agrafe.

² Uniquement lors de la première commande. (Domicilié en Suisse depuis six mois au minimum à la signature du contrat).

³ Pour un AG en abonnement, le permis de séjour B doit être valable jusqu'à quatre mois après le premier jour de validité de l'AG. Pour un AG payé par facture annuelle, le permis de séjour B (lors de la signature du contrat, domicilié/e en Suisse depuis au moins six mois) doit être valable le premier jour de validité de l'AG. Si le permis est échu, respectivement plus valable pendant quatre mois, il suffit d'une confirmation écrite de la commune que le permis de séjour sera prolongé (la confirmation que la demande de prolongation a été déposée ne suffit pas).

⁴ Pour un AG en abonnement/AG payé par facture annuelle, le permis de séjour C doit être valable le premier jour de validité. Si le permis est échu, il suffit d'une confirmation écrite de la commune que le permis de séjour sera prolongé (la confirmation que la demande de prolongation a été déposée ne suffit pas).

⁵ Photocopie de votre légitimation d'une université suisse, d'une haute école spécialisée ou d'une école supérieure reconnue par l'OFFT ainsi que l'attestation dûment signée de l'école, à demander auprès du secrétariat scolaire (Information/formulaire sur cff.ch/ag).

⁶ La confirmation écrite de la commune/du contrôle des habitants (payante) ne doit pas dater de plus de trente jours et doit comporter les points suivants: nom, prénom, adresse, date de naissance, état civil (formulaire sur cff.ch/ag).